## Droit d'auteur photographie

Merci de votre réponse...A votre connaissance, à part l'autorisation du photographe ou la licence pour l'utilisation de la photographie, il n'y aurait pas d'autorisations nécessaires pour pouvoir utiliser sur une application payante des photos de lieux connus ou de paysage urbain?

Par exemple une photo de la tour Eiffel et de ses alentours peut être utilisé sans avoir de permission de la ville de Paris?